

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**NOTE DE D'INFORMATION N° 118 /MÉF/DGD/DU 23 AOU 2014**  
**Portant traitement des exonérations en suite de régimes suspensifs**

**Objet :** Utilisation des codes additionnels  
716, 717, 718, 719 et 720

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers la mise en service de nouveaux codes additionnels pour le traitement des exonérations en suite de régimes suspensifs. Ce sont :

- 716 : Exonération du Droit de Douane en suite de régime suspensif
- 717 : Exonération de la TVA en suite de régime suspensif
- 718 : Exonération totale en entrée ou en sortie suite de régime suspensif
- 719 : Exemption de valeur mercuriale en suite de régime suspensif
- 720 : Exonération partielle du Droit de Douane et totale de la TVA en suite de régime suspensif

Ces codes additionnels sont liés aux régimes étendus sur les Bureaux CIAB7 et CIABE comme suit :

<b>REGIMES</b>	<b>CODES ADDITIONNELS</b>
4052	716 ; 717 ; 718 ; 720
4070	719
5000	718
5080	718
6023	716 ; 717 ; 718

L'utilisation de ces codes additionnels reste soumise à une autorisation préalable de l'Administration des Douanes.

Le Directeur Général des Douanes



**COL. Major Issa COULIBALY**